

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de valorisation de bois – Site Suez RV Bois

Commune d'Aubagne (13)

Pièce I : Résumé non technique

Avril 2018

Rapport n° 88732/A

Suez RV Bois – Groupe SUEZ
2801 route de Gémenos
13400 Aubagne



Antea Group
Pôle Environnement
Agence Rhône-Alpes Méditerranée
Parc Napollon – 400, avenue du Passe-Temps – Bât. C
13676 AUBAGNE Cedex
Tél. : 04 42 08 70 70
Fax. : 04 42 08 70 71

Suez RV Bois
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de valorisation de bois
Commune d'Aubagne (13)
Pièce I : Résumé non-technique - Rapport n° 88732/B

SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PIECE I :	RESUME NON TECHNIQUE
PIECE II :	LETTRE DE DEMANDE PRESENTATION DOSSIER GRAPHIQUE
PIECE III :	ETUDE D'IMPACT et EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES
PIECE IV :	ETUDE DES DANGERS
PIECE V :	NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Ces différentes pièces sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des pièces.

Les annexes de chaque pièce sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque pièce.

Sommaire

1. PREAMBULE	5
2. CONTEXTE DU DOSSIER ET RAISONS DU PROJET	6
3. PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	7
4. FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS.....	8
4.1 LOCALISATION DU SITE SUEZ RV BOIS.....	8
4.2 DESCRIPTION DES ACTIVITES ACTUELLES	9
4.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES MODIFIEES SUITE AU PROJET	11
5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	12
5.1 ETAT INITIAL.....	12
5.2 INSERTION DU PROJET	13
5.3 IMPACT DU PROJET	14
5.4 MESURES COMPENSATOIRES.....	18
6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS	19

Liste des tableaux

Tableau 1. Tableau de synthèse des enjeux de l'état initial	13
Tableau 2 : Synthèse des impacts du site (milieu physique, naturel humain et paysager)	17
Tableau 3 : Mesures associées pour limiter les impacts.....	18
Tableau 4:Grille d'acceptabilité des phénomènes dangereux.....	19

Liste des figures

Figure 1 : Localisation générale du site Suez RV Bois	8
Figure 2: Voisinage du site Suez RV Bois.....	9
Figure 3 : Organisation actuelle du site	10
Figure 4 : Plan du projet après 2019	11

Liste des annexes

Annexe I : Distances d'effets du phénomène dangereux majeur	
---	--

CONTENU DU DOSSIER

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter répond dans son fond et dans sa forme aux articles R. 512-2 à R.512-10 du livre V du Code de l'Environnement.

Il comprend les parties suivantes :

↳ **PARTIE I – Résumé non technique du dossier** qui permet pour le lecteur non spécialiste d'avoir une vision du dossier.

↳ **PARTIE II – Présentation du dossier**, précisant l'identité du demandeur, la présentation des activités et installations du site, les capacités techniques et financières et son classement selon la nomenclature ICPE. Cette partie comprend également le dossier graphique incluant :

- une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation,
- un plan à l'échelle de 1/ 2500 des abords de l'installation jusqu'à une distance égale au dixième du rayon d'affichage. Sur ce plan sont indiqués tous bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau,
- un plan d'ensemble à l'échelle de 1/ 600 indiquant les installations ainsi que, jusqu'à 35 mètres de celles-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé des égouts existants.

↳ **PARTIE III – Etude d'impact et Evaluation des risques sanitaires**, comprenant :

- l'analyse de l'état initial de l'environnement du site,
- l'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents des installations sur l'environnement,
- l'évaluation des risques sanitaires,
- les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes,
- le choix du projet,
- les conditions de remise en état du site après exploitation.

↳ **PARTIE IV – Etude de dangers** qui, d'une part, expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident, et d'autre part, justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur.

↳ **PARTIE V – Notice relative à l'hygiène et à la sécurité** du personnel qui vérifie la conformité de l'installation avec les prescriptions législatives et réglementaires.

1. Préambule

Le présent document constitue le résumé non technique destiné à faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans le dossier de la demande d'autorisation d'exploiter le site Suez RV Bois à Aubagne.

2. Contexte du dossier et raisons du projet

Suez RV Bois exploite un site de valorisation des déchets non dangereux sur la commune d'Aubagne. Ce site est actuellement soumis à déclaration au titre des rubriques ICPE suivantes :

- 1532-3 : Installation de dépôt de bois ou matériaux combustibles analogues ;
- 2260-2b : Installation de broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ..., de substances végétales et de tous produits organiques naturels ;
- 2791-2 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2771, 2780, 2781, 2782 ;
- 2716-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes.

L'augmentation de capacité en projet nécessite la réalisation d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est donc nécessaire au titre de l'article L. 512-1 et suivants du Livre V relatif aux ICPE du Code de l'environnement.

Le projet est soumis à enquête publique.

Le dossier est présenté conformément aux articles R.512-2 et suivants du Livre V relatif aux ICPE du Code de l'environnement et a été préparé par la société Antea Group en collaboration avec Suez RV Bois.

Les rubriques ICPE concernées par ce site sont les suivantes :

Autorisation :

- 2260 : Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels,
- 2714 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois,
- 2716 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes
- 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux
- 3532 : Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes.

Déclaration :

- 1532 : Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés

3. Présentation du demandeur

Le projet est porté par Suez RV Bois

Nom de l'exploitant :	Suez RV Bois
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Capital :	400 000 €
Adresse du siège :	40 Avenue de la Division Blindée Zone d'extension du M.I.N. 84300 Cavaillon
Adresse de l'établissement :	2801 route de Gémenos 13400 Aubagne
Téléphone :	04.90.04.30.00
N° d'immatriculation :	453 258 006 RCS Avignon
N° SIRET :	453 258 006 00064
Nom et qualité du signataire de la demande :	Monsieur L. MEYRONEINC Directeur Général

4. Fonctionnement des installations

4.1 Localisation du site Suez RV Bois

Le site Suez RV Bois est localisé à l'adresse 2801, route de Gémenos, sur la commune d'Aubagne dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

Le terrain de la plateforme est entouré :

- Au nord, par des champs ;
- A l'est, par le chemin de la pierre plantée, des habitations, et des parcelles de vignes ;
- Au sud, par des champs, la route D9, et une habitation en bordure de route,
- A l'ouest, par des champs et l'ESAT Grand Linche (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

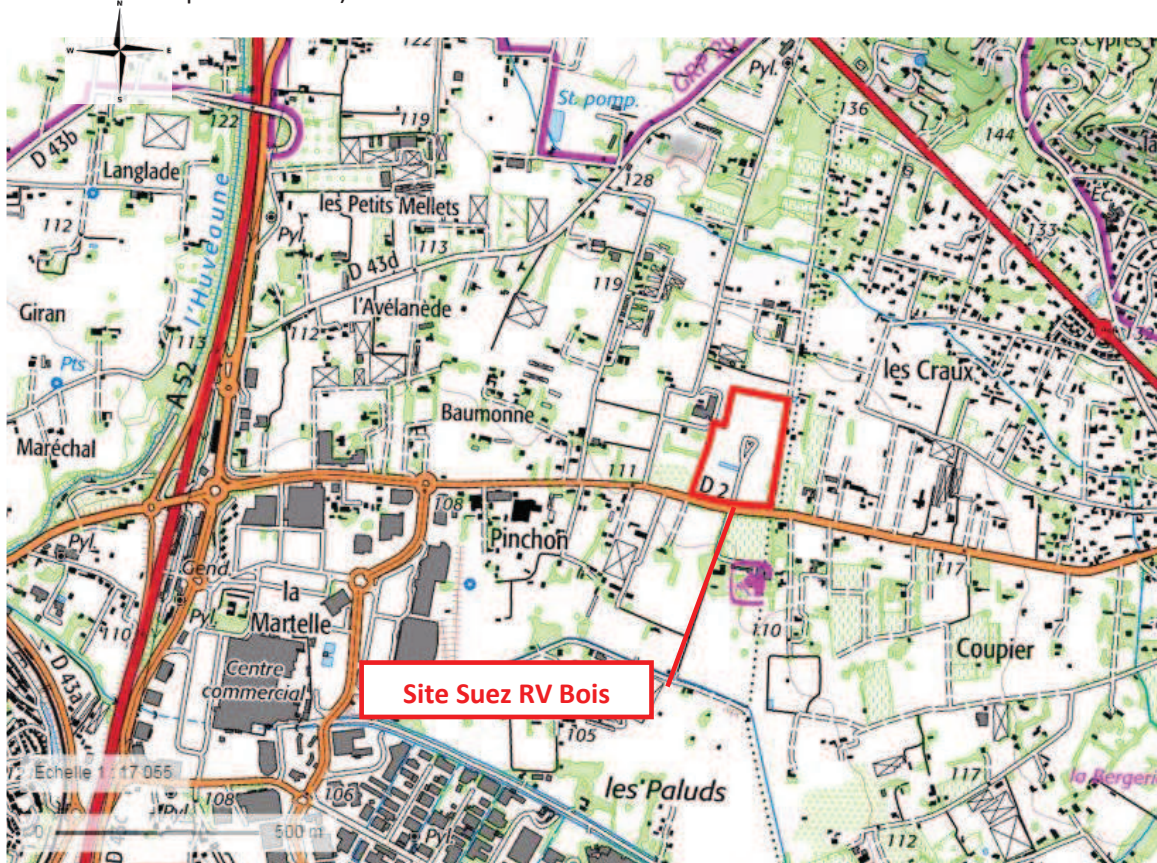


Figure 1 : Localisation générale du site Suez RV Bois

Le site Suez RV Bois est localisé au sein d'une zone à dominante agricole et résidentielle.



Figure 2: Voisinage du site Suez RV Bois

Le site s'étend sur une surface égale à 53 464 m². La surface du site n'est pas changée du fait du projet. La seule différence est l'utilisation des parcelles 746 et 969 qui n'étaient pas utilisées et le seront lors de la mise en œuvre du projet.

A noter qu'actuellement les deux parcelles au sud ne sont pas utilisées

4.2 Description des activités actuelles

Les installations actuelles exploitées par la société Suez RV Bois sont constituées de :

- d'une zone d'accueil comprenant :
 - un local d'accueil / bâtiment administratif d'environ 50 m² ;
 - une zone de parking goudronnée pour les véhicules légers ;
 - un atelier de stockage de matériel ;
 - un bungalow à futur usage de réfectoire ;
 - un pont bascule.
- d'une zone non imperméabilisée contenant :
 - les stocks de bois forestiers, souches et les terres de remblais ;
 - 2 cuves d'eau (réserves incendie) ;

Suez RV Bois
 Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de valorisation de bois
 Commune d'Aubagne (13)

Pièce I : Résumé non-technique - Rapport n° 88732/B

- d'une zone imperméabilisée comprenant :
 - les stocks de produits bruts : bois A, bois B, déchets verts, bois forestier ;
 - les stocks de produits finis : plaquettes forestières, biomasse, bois A broyé, bois B broyé, refus de crible ;
 - d'un broyeur lent pour déchets verts ;
 - d'un broyeur lent pour bois de démolition ;
 - d'un crible sur déchets verts ;
 - d'outils de manutention : 1 chargeuse, un télescopique et une pelle ;
 - un bassin de rétention ;

- de deux parcelles occupées par des champs ;
- d'une route d'accès.

Le plan suivant présente l'organisation actuelle du site.



Figure 3 : Organisation actuelle du site

4.3 Description des activités modifiées suite au projet

Dans le cadre du projet mené par la société Suez RV Bois, il est prévu les opérations suivantes :

- augmentation des volumes traités ;
- mise en place d'un débourbeur / déshuileur au niveau du bassin de rétention ;
- création d'un deuxième bassin de rétention ;
- installation d'une citerne de fioul ;
- suppression de l'activité de stockage de terre végétale d'ici 2019 ;
- aménagement du bungalow en réfectoire ;
- installations de 2 nouveaux sanitaires.

Après 2019, il n'y aura plus de terre amendée sur site, le plan du site sera alors :

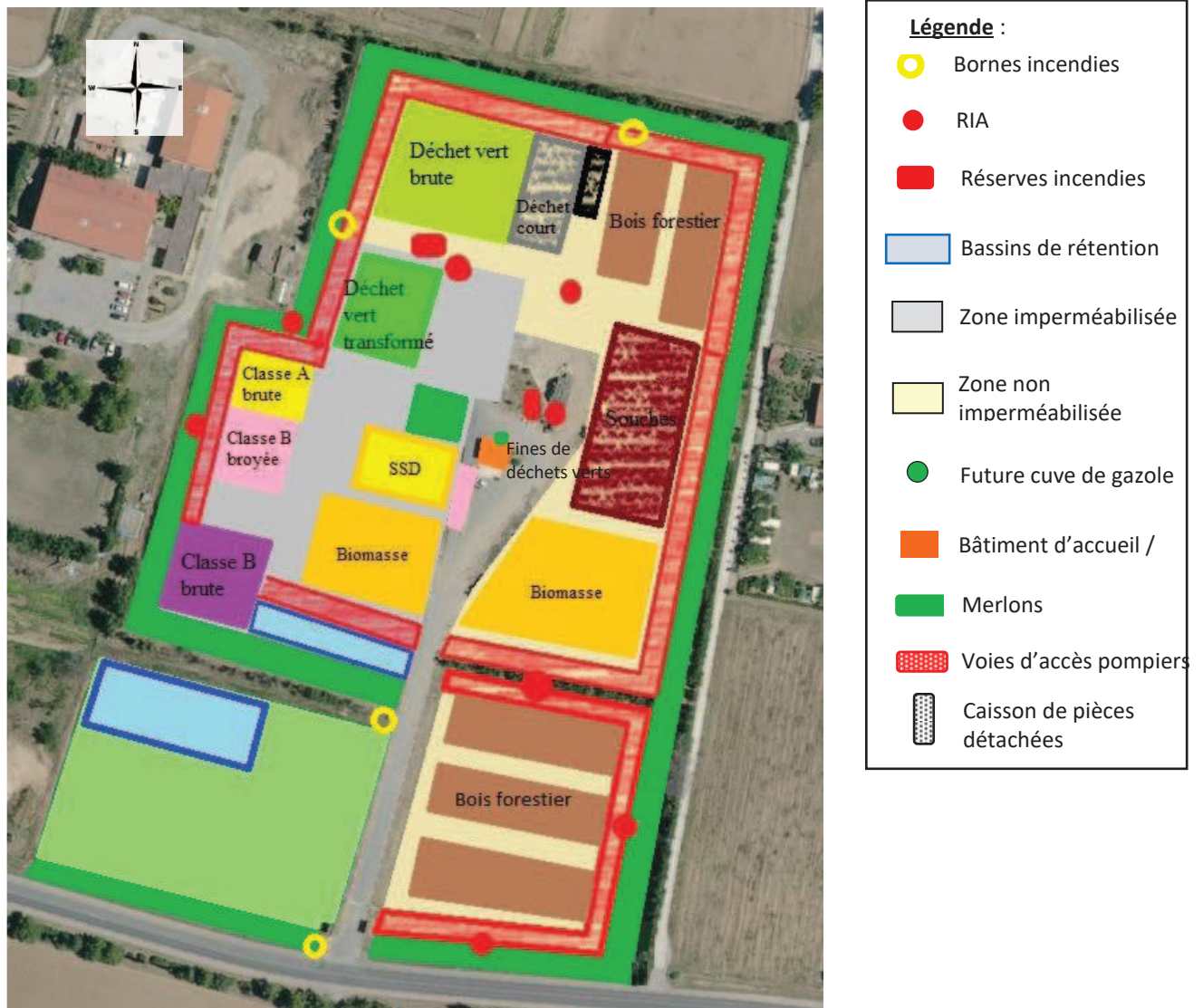


Figure 4 : Plan du projet après 2019

5. Résumé non technique de l'étude d'impact

5.1 Etat initial

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement. Cette analyse est proportionnée en fonction des impacts potentiels du projet porté par le pétitionnaire.

Le tableau suivant, résume pour chaque composante de l'environnement, les enjeux environnementaux du projet.

Compartiment		Description des enjeux	Cotation
Environnement physique	Géologie et Hydrogéologie	Alluvions fluviales récentes (Wurm) Nappe superficielle à protection naturelle bien développée (couches à dominante argileuse). Forage AEP à 1,3 km en latéral hydraulique	Faible
	Hydrologie	Réseau hydrographique peu dense. Cours d'eau Huveaune à 1,3 km. Aucun prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable n'a lieu à proximité du site.	Faible
	Air	Site implanté dans un environnement agricole influencé par l'activité de la zone commerciale des Paluds et des axes routiers majeurs (autoroutes).	Faible
Paysage	Intérêt paysager	Site implanté au sein de la vallée de l'Huveaune, espace agricole avec une forte urbanisation à proximité (zone commerciale) et des axes de communication majeurs.	Très faible
Environnement naturel	Espaces protégés ou d'intérêts faune/flore	Site implanté au sein de la vallée du l'Huveaune en espace agricole avec une forte urbanisation à proximité (zone commerciale) et des axes de communication majeurs. Les espaces naturels les plus proches sont les ZNIEFF terrestres de type I « Crêtes de la Sainte-Baume et hauts du vallon de Saint-Pons » et « Chaîne de la Sainte-Baume » à environ 2,1 km	Très faible
Environnement humain	Plan local d'urbanisme	Le site se situe en zone A1 (zone dédiée aux activités agricoles) et respecte les prescriptions du règlement	Très faible
	Habitations	Les premières habitations sont implantées à environ 20 m à l'est	Modéré
	Industries	L'environnement industriel du site est marqué par la proximité de 2 zones commerciales / industrielles (à plus de 600 m au sud-est du site)	Faible
	Agriculture	Quelques parcelles à vocation agricoles (vignes, légumes-fleurs, blé...) autour du site Suez RV Bois	Modéré
	Espaces forestiers	Absence de bois soumis au code forestier autour du site Suez RV Bois	Nul
	Tourisme et loisirs	Lieux touristiques essentiellement dans le centre-ville d'Aubagne à 3 km à l'Ouest.	Faible
	Monuments historiques	Pas de monument historique à proximité	Nul

Compartment		Description des enjeux	Cotation
	Sites archéologiques	Site en bordure de zone archéologique	Modéré
	Voie de communication	Les voies de communication les plus importantes à proximité du site sont la D2, la RD 396, la RD 43C et l'A52.	Modéré
	Environnement sonore	L'environnement sonore du site est influencé par les voies de circulation voisines	Faible
	Environnement lumineux	Les émissions lumineuses du secteur proviennent de : <ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage des voies de desserte ; • L'éclairage des villes voisines 	Faible

Tableau 1. Tableau de synthèse des enjeux de l'état initial

5.2 Insertion du projet

L'extension du site sur les parcelles d'ores et déjà louées pour Suez RV Bois permettra une meilleure organisation de la production sur site, une augmentation de la capacité de traitement et l'embauche de quelques personnes.

Dans un contexte national et local où le recyclage et le réemploi des déchets est fondamental, l'extension du site autour de l'emprise existante est un signe d'amélioration de l'environnement de manière globale.

Les nouvelles parcelles utilisées le seront pour :

- Du stockage de bois forestier
- La création d'un bassin d'orage permettant d'améliorer le système de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel et de contenir les eaux d'extinction d'un incendie.

L'augmentation de l'activité se fera sur la zone imperméable d'ores et déjà utilisée à cet effet.

En l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements peuvent être évalués au regard des informations environnementales collectées et des connaissances scientifiques disponibles, l'environnement évoluera de manière sensiblement identique puisque l'activité est déjà présente sur le site. L'extension de l'activité ne bouleversera pas l'évolution prévisible de l'environnement du site dont l'activité existe depuis de nombreuses années.

5.3 Impact du projet

Pour évaluer les enjeux et les impacts, nous avons défini les critères suivants :

Nul /Très faible	
Faible	
Modéré	
Fort	

Compartiment		Enjeu	Impact et Mesures associées	Impact résiduel
Environnement physique	Géologie et Hydrogéologie	Faible Alluvions fluviales récentes (Wurm) Nappe superficielle à protection naturelle bien développée (couches à dominante argileuse). Forage AEP à 1,3 km en latéral hydraulique	Produits liquides dangereux sur rétention (cuve de fioul, huiles,...) Imperméabilisation des aires de travail, lavage et circulation Confinement des eaux en bassin de rétention étanche Moyens absorbants présents sur site	Très faible Indirect/Permanent
	Hydrologie	Faible Réseau hydrographique peu dense. Cours d'eau Huveaune à 1,3 km. Aucun prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable n'a lieu à proximité du site.	Eaux sanitaires du site gérées par un système d'assainissement autonome Les eaux pluviales, de lavage, voire d'extinction d'un éventuel incendie, ruisselant sur site dirigées gravitairement vers un déboureur / déshuileur en amont du nouveau bassin de rétention Conformité des eaux aux normes avant rejet dans le milieu naturel Présence d'un kit anti-pollution et d'une procédure de lutte contre les déversements accidentels	Faible Direct/Permanent

Compartiment		Enjeu	Impact et Mesures associées	Impact résiduel
Environnement physique	Air	Faible Site implanté dans un environnement agricole influencé par l'activité de la zone commerciale des Paluds et des axes routiers majeurs (autoroutes).	Nombre de camions / véhicules circulant sur site faible Concernant l'émission de poussières liées à l'activité : - maintien d'une zone bitumée pour limiter les remises en suspensions des poussières de bois au sol engendrées par la circulation des véhicules ; - utilisation d'un broyeur équipé de brumisateurs intégrés ; - arrosage des pistes ou des matières en cours de manipulation en cas de besoin Aucune activité générant de source potentielle d'odeur	Faible Direct / Permanent en période de broyage et d'ouverture du site
Paysage	Intérêt paysager	Très faible Site implanté au sein de la vallée de l'Huveaune, espace agricole avec une forte urbanisation à proximité (zone commerciale) et des axes de communication majeurs.	Aucune construction prévue dans le cadre du projet Installation de 2 nouveaux merlons en partie sud du site Intégration du site dans son environnement	Faible Direct/Permanent
Environnement naturel	Espaces protégés ou d'intérêts faune/flore	Très faible Site implanté au sein de la vallée de l'Huveaune en espace agricole avec une forte urbanisation à proximité (zone commerciale) et des axes de communication majeurs. Les espaces naturels les plus proches sont les ZNIEFF terrestres de type I « Crêtes de la Sainte-Baume et hauts du vallon de Saint-Pons » et « Chaîne de la Sainte-Baume » à environ 2,1 km	Aucun habitat naturel ni aucune espèce floristique ou faunistique ne sera détruit ou perturbé dans le cadre du projet.	Très faible Direct/Permanent en période d'activité

Compartiment		Enjeu	Impact et Mesures associées	Impact résiduel
Environnement humain	Plan local d'urbanisme	Très faible Le site se situe en zone A1 (zone dédiée aux activités agricoles) et respecte les prescriptions du règlement	Projet conforme aux règles d'urbanisme	Nul
	Habitations	Modéré Les premières habitations sont implantées à environ 20 m à l'est	Emissions de poussières inférieures aux normes d'objectif de qualité de l'air	Faible Direct/Permanent pendant les périodes de broyage
	Industries	Faible L'environnement industriel du site est marqué par la proximité de 2 zones commerciales / industrielles (à plus de 600 m au sud-est du site)	Absence d'interaction avec les entreprises environnantes	Très faible Direct/ Permanent en période d'activité
	Agriculture	Modéré Quelques parcelles à vocation agricoles (vignes, légumes-fleurs, blé...) autour du site Suez RV Bois	Envol de poussières limité Poussières non bioaccumulables	Faible Direct/Permanent en période de broyage
	Espaces forestiers	Nul Absence de bois soumis au code forestier autour du site Suez RV Bois	/	Nul
	Tourisme et loisirs	Faible Lieux touristiques essentiellement dans le centre-ville d'Aubagne à 3 km à l'Ouest	Absence d'interaction avec les infrastructures de tourisme et loisirs	Nul
	Monuments historiques	Nul Pas de monument historique à proximité	/	/
	Sites archéologiques	Modéré Site en bordure de zone de présomption de prescription archéologique	Dans le cas d'une découverte d'élément archéologique sur le site, la DRAC sera avertie	Faible Indirect / Temporaire lors de la construction du bassin

Compartiment		Enjeu	Impact et Mesures associées	Impact résiduel
Environnement humain	Voie de communication	Modéré Les voies de communication les plus importantes à proximité du site sont la D2, la RD 396, la RD 43C et l'A52	Trafic négligeable	Très faible Direct / Permanent pendant les heures d'ouverture du site
	Environnement sonore	Faible L'environnement sonore du site est influencé par les voies de circulation voisines	Impact sonore localisé au nord-ouest du site Rehausse du merlon de terre périphérique de 2 m en bordure nord-ouest	Modéré Direct / Permanent pendant les périodes de broyage
	Environnement lumineux	Faible Les émissions lumineuses du secteur proviennent de : <ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage des voies de desserte ; • L'éclairage des villes voisines 	Sources lumineuses produites par le négligeables	Très faible Direct / Permanent la nuit

Tableau 2 : Synthèse des impacts du site (milieu physique, naturel humain et paysager)

5.4 Mesures compensatoires

Les mesures existantes et prévues pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation sont résumées dans le tableau suivant :

Dispositions pour limiter les impacts	Coût €
Protection des eaux superficielles Produits liquides dangereux sur rétention (cuve de fioul, huiles,...) Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures en amont du bassin de rétention Imperméabilisation des voies de circulation Mise en place d'un deuxième bassin de rétention	Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures : 25000 € Mise en place d'un deuxième bassin de rétention : 63500 €
Impact sonore – vibration Rehausse de 2 m du merlon de terre périphérique au nord-ouest afin de limiter l'impact au niveau de l'ESAT puis plantation d'une haie Campagne de mesures sonores prévues à la suite du projet	Réalisé avec les moyens propres du site 15000 € 3500 €
Mise en place de nouveaux merlons paysagers Rôle d'écran végétal avec la route et l'environnement du site	10900 €
Arrêt de l'activité de stockage de terre	2019

Tableau 3 : Mesures associées pour limiter les impacts

Le projet représente un montant global de 123 000 €.

6. Résumé non technique de l'étude des dangers

L'étude des dangers expose les dangers que peuvent présenter **les installations du site Suez RV Bois** en cas d'accident.

Elle a été réalisée conformément à la réglementation applicable et notamment selon l'arrêté du 29 septembre 2005 et à la circulaire du 10 mai 2010.

La sélection des potentiels de dangers notables (liés aux produits et aux installations) a permis de déterminer les phénomènes dangereux maximum ci-dessous :

- PhD1 : Incendie de la zone de stockage de Déchets verts bruts + déchets courts ;
- PhD2 : Incendie de la zone de stockage de Déchets verts transformés ;
- PhD3 : Incendie de la zone de stockage de Bois A brut et Bois B broyé ;
- PhD4 : Incendie de la zone de stockage de Bois B brut ;
- PhD5 : Incendie de la zone de stockage de Biomasse + SSD + Fines de déchets verts ;
- PhD6 : Incendie de la zone de stockage de Biomasse Est ;
- PhD7 : Incendie de la zone de stockage de Souches ;
- PhD8 : Incendie de la zone de stockage de Bois Forestier Centre ;
- PhD9 : Incendie de la zone de stockage de Bois Forestier Sud.
- PhD10 : Incendie de la zone de stockage de Bois Forestier Nord.

Suite à l'analyse des risques et à l'étude des phénomènes dangereux, il apparait un seul phénomène dangereux ayant des effets à l'extérieur du site Suez RV Bois :

- PhD3 : Incendie de la zone de stockage de Bois A brut et Bois B broyé ;

La criticité des phénomènes dangereux ayant des effets en dehors de l'emprise de Suez RV Bois est présentée dans la grille de cotation suivante :

Gravité des conséquences sur les personnes	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré				PhD3	

Tableau 4:Grille d'acceptabilité des phénomènes dangereux

Aucun phénomène dangereux ne se situe dans une zone de risque élevé. Le risque est acceptable selon les critères de l'arrêté du 26 mai 2014.

Les moyens de lutte incendie présents sur le site Suez RV Bois sont les suivants :

- 4 poteaux incendies, alimentés par l'eau de la commune d'Aubagne ;
- 7 Robinets d'Incendie Armés (RIA), alimenté par l'eau du Canal de Provence ;
- des extincteurs présents dans le bureau, l'atelier et les machines.

La plus grande zone pouvant être atteinte d'un incendie concerne la zone de stockage biomasse, SSD et fines de déchets verts. Le débit requis par le SDIS 300 m³/h.

Les débits des poteaux présents permettent l'extinction de l'incendie majeur.

Des RIA et des extincteurs sont également installés sur site et dans les machines / bureaux, permettant l'extinction d'un départ d'incendie dans une benne de déchets combustibles.

Trois nouveaux RIA seront ajoutés de part et d'autre de la future zone de stockage de bois forestier (ils sont déjà positionnés sur le plan réglementaire).

Le protocole de confinement des eaux d'extinction incendie sont les suivants :

- Fermeture de la vanne d'isolement du nouveau bassin par un opérateur ;
- Collecte des eaux d'incendie dans le bassin après passage par le débourbeur / déshuileur ;
- Analyse des eaux ;
- Rejets dans le milieu naturel si conformité des analyses, ou traitement des eaux par un organisme spécialisé (si eaux non conformes)

En cas de déversement accidentel, un kit anti-pollution et une procédure d'intervention sont également disponibles.

Les eaux d'extinction incendie seront dirigées vers le bassin de rétention via le débourbeur / déshuileur. La qualité des eaux sera contrôlée avant rejet dans le milieu naturel ou traitement par entreprise spécialisée.

Annexe I

Distances d'effets du phénomène dangereux majeur (PhD 3)

BOUCHES-DU-RHONE

AUBAGNE

Dossier de Demande
d'Autorisation d'Exploiter

SUEZ RV BOIS

PhD3 : Incendie de la zone de
stockage de
Bois A brut et Bois B broyé

Légende :

- Limites du site Suez RV Bois
- Voie pompiers
- Merlons
- Moyens de lutte contre l'incendie (RIA, poteau incendie, cuves...)
- Distances d'effets :
 - 3 kW/m²
 - 5 kW/m²
 - 8 kW/m²

ANTEAGROUP

Echelle : 1 / 500

Biomasse Est

